

RACINE CONSEILLE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

RACINE a conseillé la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême (16), dans le cadre de la conclusion d'un contrat de partenariat portant sur la conception, la construction, le financement, la maintenance, l'entretien et l'exploitation technique à l'exception de l'exploitation du service public du stade communautaire d'athlétisme de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême.

Cet équipement situé sur le site de Ma Campagne à Angoulême comprendra notamment une piste de compétition et un anneau d'entraînement, de nombreux ateliers sportifs, des locaux et des tribunes pouvant accueillir 500 personnes assises.

Le contrat de partenariat a été signé le 10 janvier 2013 avec la société Vilquin SAS, filiale du groupe Fayat ; le contrat prévoit une période de conception-réalisation de 19 mois et une durée d'exploitation de 20 ans. La date prévisionnelle de mise à disposition de l'ouvrage est prévue au 30 juin 2014.

Conseils :

RACINE, avec **Olivier Wybo**, avocat, Of Counsel, conseillait la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême pour les aspects juridiques du contrat de partenariat.

Le cabinet **C5P (Laurent Crémoux, associé gérant)** et **Ingé Sport (Gil Vilain, associé gérant)** sont intervenus respectivement pour les aspects financiers et pour les aspects techniques de l'opération.

CONTACTS PRESSE :

Racine : Maria Dias - mdias@racine.eu - +33 (0)1 44 82 43 00